



ECO-SUD est une association apolitique ouverte à ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement. Ses objectifs sont les suivants : Défendre toute espèce et tout site menacés de destruction ou de dommage sur le territoire mauricien.

Protéger l'environnement.
Conscientiser le public aux problèmes écologiques. Promouvoir l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

106 Avenue des Carangues,
Morcellement Blue Bay,
République de l'Île Maurice
Tel : (230) 631 19 94

04/07/2024

Victoire pour l'environnement *(English version below)*

Le Privy Council reconnaît la légitimité d'Eco-Sud de défendre l'environnement

Maurice, le 4 juillet 2024 - Eco-Sud remporte une victoire historique pour la protection de l'environnement à Maurice. Le Conseil Privé a confirmé aujourd'hui que Eco-Sud avait les qualités requises pour pouvoir contester la décision du Ministre de l'Environnement, qui avait délivré un permis de Environmental Impact Assessment (EIA) pour le projet de Pointe d'Esny Lakeside Company Limited.

Ce jugement vient confirmer la décision de la Cour Suprême de Maurice du 18 juillet 2023 qui avait donné une définition élargie de l'intérêt à agir (locus standi) des associations environnementales sous le Environment Protection Act 2002. Il reconnaît l'importance des préoccupations environnementales légitimes soulevées par des organisations comme Eco-Sud, même en l'absence de préjudice économique direct.

Cette décision marque un tournant dans la jurisprudence environnementale à Maurice, ouvrant la voie à une plus grande participation des citoyens dans la protection de l'environnement et une plus grande responsabilité des promoteurs de projet à fort impact environnemental. Eco-Sud se réjouit de cette décision.

Nous tenons à remercier chaleureusement notre équipe légale composée de Stephen Tromans KC, Peter Lockley et, pour la partie mauricienne de Sanjay Buckhory, Anne-Sophie Jullienne, Sanjana Buckhory, et Juliana de Falbaire. Leur engagement et travail ont été déterminants pour cette victoire.

Nous exprimons également notre gratitude à tous les membres et alliés d'Eco-Sud pour leur confiance et leur soutien. Merci aussi à tous ceux et celles qui ont contribué à notre campagne de financement afin que nous puissions plaider à Londres. Cette victoire est avant tout celle de tous les citoyens mauriciens qui, ensemble, ont fait entendre leur voix pour la défense de notre environnement qui a été de longue haleine. Notre contestation va maintenant reprendre son cours devant le tribunal de l'environnement qui devra décider de l'affaire sur le fond.

Cependant, notre lutte ne s'arrête pas là. Ce jugement renforce notre détermination à continuer à protéger notre île et à lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les écosystèmes. Ensemble, nous devons rester vigilants et mobilisés pour garantir un avenir durable pour les générations futures.

Merci à tous pour votre soutien et votre engagement.

Consulter l'intégralité du jugement <https://ecosud.mu/wp-content/uploads/2024/07/jcpc-2023-0070-judgment.pdf>



ECO-SUD est une association apolitique ouverte à ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement. Ses objectifs sont les suivants : Défendre toute espèce et tout site menacés de destruction ou de dommage sur le territoire mauricien.

Protéger l'environnement.
Conscientiser le public aux problèmes écologiques. Promouvoir l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

106 Avenue des Carangues,
Morcellement Blue Bay,
République de l'Île Maurice
Tel : (230) 631 19 94

Victory for the environment



Privy Council recognises Eco-Sud's legitimacy to defend the environment

Mauritius, 4 July 2024 - Eco-Sud has won a historic victory for the protection of the environment in Mauritius. The Privy Council today confirmed that Eco-Sud had the requisite standing to challenge the decision of the Minister of Environment, who had issued an Environmental Impact Assessment (EIA) permit for the Pointe d'Esny Lakeside Company Limited project.

This judgment confirms the decision of the Supreme Court of Mauritius on 18 July 2023, which gave a broader definition of the locus standi of environmental associations under the Environment Protection Act 2002. It recognises the importance of legitimate environmental concerns raised by organisations such as Eco-Sud, even in the absence of direct economic harm.

This decision marks a turning point in environmental jurisprudence in Mauritius, paving the way for greater citizen participation in environmental protection and greater responsibility on the part of promoters of projects with a high environmental impact. Eco-Sud is delighted with this decision.

We would like to extend our warmest thanks to our legal team, made up of Stephen Tromans KC, Peter Lockley and, on the Mauritian side, Sanjay Buckhory, Anne-Sophie Jullienne, Sanjana Buckhory and Juliana de Falbaire. Their commitment and hard work were crucial to this victory.

We would also like to express our gratitude to all the members and allies of Eco-Sud for their trust and support. Thanks also to all those who contributed to our fundraising campaign so that we could plead our case in London. This victory is above all that of all the citizens of Mauritius who, together, have made their voices heard in defence of our environment, which has been a long struggle. Our challenge will now resume its course before the Environmental Court, which will have to decide the case on its merits.

However, our fight does not end here. This ruling strengthens our determination to continue protecting our island and fighting against the threats to biodiversity and ecosystems. Together, we must remain vigilant and mobilised to guarantee a sustainable future for future generations.

Thank you all for your support and commitment.

The full judgement on: <https://ecosud.mu/wp-content/uploads/2024/07/jcpc-2023-0070-judgment.pdf>

Contact press: Rachele Bhooyroo | +23054564057 | rachele@ecosud.mu



ECO-SUD est une association apolitique ouverte à ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement. Ses objectifs sont les suivants : Défendre toute espèce et tout site menacés de destruction ou de dommage sur le territoire mauricien.

Protéger l'environnement.
Conscientiser le public aux problèmes écologiques. Promouvoir l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

106 Avenue des Carangues,
Morcellement Blue Bay,
République de l'Île Maurice
Tel : (230) 631 19 94

